

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DVD 22 Parcs de stationnement Ampère et Villiers (17^{ème}) – Principe de délégation de service public pour leur exploitation et leur modernisation.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.1411-1 et suivants ;

Vu l'avis émis le 4 mai 2016 par la « Commission Consultative des Services Publics Locaux », en application de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation établi au titre de l'article L-1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le principe de délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation des parcs de stationnement Ampère et Villiers (17^{ème}), de l'autoriser à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation des parcs de stationnement Ampère et Villiers (17^{ème}), pour une durée d'un peu plus de 12 ans, l'échéance du contrat étant fixée au 12 juillet 2029.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO